

**3°) Ratification de l'adjudication du 5 Février 1969, relative aux travaux d'aménagement des voiries urbaines - Adjudicataire: S.B.T.P.C. -
Montant: 23.050.700 Frs CFA**

LE Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication du 5 Février 1969 relative aux travaux d'aménagement des rues et ruelles suivantes:

- 1er LOT**
- (- rue des Laitiers
 - (- rue Milus
 - (- ruelle Boulot
 - (- rues Tourette et des Bassins
 - (- rues Bagatelle et de Leconte
 - (- ruelles Samat et Camp Calixte
 - (- ruelles Guichard et Mascaty

2ème LOT - rues Crémont et Paray

La S.B.T.P.C. ayant fait la meilleure offre a été déclarée adjudicataire pour un montant de 23.050.700 Frs CFA se décomposant comme suit:

1er LOT 19.724.500 Frs CFA

2ème LOT 3.326.110 Frs CFA.

Le premier lot constitue la deuxième tranche des travaux à réaliser sur l'emprunt de 50.100.000 Frs CFA que la Commune a contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales.

Les travaux faisant l'objet du second lot seront financés au moyen du reliquat des crédits de 3.800.000 Frs CFA du Fonds Routier 1966.

LE MAIRE. -Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.